

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE.

Organise le 25 Mars 2018 avec le concours de ses associations affiliées.

Sous le patronage du Conseil Départemental de la Manche, la Communauté de Commune Saint Lo Agglo, la ville de Saint Lo, la commune d'Agneaux et de Thérival.

Une épreuve automobile régionale dénommée :

36^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE THEREVAL / AGNEAUX

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2018 (Coef 1)

Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie

Le Challenge des Sponsors de l'ASA du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Normandie sous le n° 5 en date du 15 / 01 / 2018 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 47 en date du 15 / 01 / 2018.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Epreuves régionales

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs

| | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| | : Mme QUERU Sylvie | licence n° 14919 / 13 14 |
| Commissaire Sportif | : Mme LE MASLE Danielle | licence n° 1087 / 13 14 |
| Commissaire Sportif | : Mme FAULIN – LECAT Christine | licence n° 126053 / 13 18 |
| Directeur de Course | : Mr DENIS Didier | licence n° 162362 / 13 18 |
| Directeur de Course Adjoint | : Mr LEREDDE Philippe | licence n° 8465 / 13 14 |
| Directeur de Course Adjoint | : Mr GROUD Francis | licence n° 8035 / 13 18 |
| Directeur de Course Administratif | : Mr FAULIN Jean Yves | licence n° 11116 / 13 18 |

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Commissaire Technique Responsable | : Mr Jean Pierre FOURRE | licence n° 2364 / 13 18 |
| Commissaire Technique B | : Mr William QUERU. | licence n° 14922 / 13 15 |
| Commissaire Technique B | : Mr Claude OLLIVIER | licence n° 16353 / 13 03 |
| Commissaire Technique C | : Mr Patrick GUILLEUX | licence n° 55340 / 13 14 |
| Commissaire Technique C | : Mr Denis LE GALL | licence n° 211878 / 12 01 |
| Commissaire Technique C | : Mr Didier LEGROS | licence n° 180481 / 13 05 |
| Médecin | Mr le Dr Vitor DE LIMA MARTINS | licence n° 158389 / 13 14 |
| Chargé de la mise en place des moyens | : Mr Philippe LEREDDE | licence n° 8465 / 13 14 |

Pré grille :

| | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| Directeur de Course | : Mr Francis HELYE | licence n° 1752 / 13 05 |
| Commissaire Sportif | : Mr Jean BELY | licence n° 145422 / 13 18 |
| Relations Concurrents | : Mr Jacques LE GALL | licence n° 9383 / 13 18 |

Grille départ :

| | | |
|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| Directeur de Course | : Mr Jackie FRANCOISE | licence n° 115323 / 13 14 |
| Relations Concurrents | : Mme Virginie LENGLINE | licence n° 192460 / 13 16 |
| Chargés de presse | : Mr Didier HUBERT | licence n° 11684 / 13 14 |

Chargé des Commissaires de route : Mme Martine LEREDDE licence n° 188848 / 13 14

| | | |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Chronométrateur | : Mr Jean Loup VALLEE | licence n° 3763 / 13 18 |
| Chronométrateur | : Mr Hervé HAREL | licence n° 230034 / 13 14 |
| Classement Informatique | : Mr Raphael VOISIN | licence n° 211834 / 13 08 |

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 19 mars 2018 à 24 h 00 heures.

Publication de la liste des engagés 22 mars 2018 à 19 heures 00.

Vérifications administratives le 24 mars 2018 de 15 h à 19 heures 00.

Vérifications administratives le 25 mars 2018 de 7 h 15 à 9 heures 15.

Vérifications techniques le 24 mars 2018 de 15 h 15 à 19 heures 15.

Vérifications techniques le 25 mars 2018 de 7 h 30 à 9 heures 30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 25 mars 2018 à 9 heures 45.

Briefing des commissaires le 25 mars 2018 à 9 heures 45. Pré-Grille rue principale.

Essais non chronométrés le 25 mars 2018 à 8 heures.

Essais chronométrés le 25 mars 2018 à 10 heures 00.

Briefing des pilotes le 25 mars 2018 à 12 heures 15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 25 mars 2018 à 12 heures 30.

Course

○ 1^{ère} montée le 25 mars 2018 à partir de 13 heures 30.

○ 2^{ème} montée le 25 mars 2018 à partir de 15 heures.

○ 3^{ème} montée le 25 mars 2018 à partir de 16 heures 30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

○ Remise des prix ainsi que le Palmarès le 25 mars 2018 à partir de 19 heures.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

○ Réunion 1 : le 24 mars 2018 à partir de 14 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 24 mars 2018 de 15 h à 19 heures 00.

Vérifications techniques 24 mars 2018 de 15 h 15 à 19 heures 15.

Vérifications administratives le 25 mars 2018 de 7 h 15 à 9 heures 15.

Vérifications techniques le 25 mars 2018 de 7 h 30 à 9 heures 30.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage : VIGOT LESIGNE 38 rue 8 Mai 1945 50570 MARIGNY LE LOZON .

Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le 25 mars 2018 à 9 heures 30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 25 mars 2018 à 9 h 45 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slalom

ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Michel TOUPET

25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE

Tél : 02 33 45 73 13 – Port : 06 61 59 70 98

E-mail : toupetmi@wanadoo.fr – <http://asa-bocage.com>

jusqu' au 19 mars 2018 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7.Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux .

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : **105 dB A maxi.**

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : **110 dB A maxi.**

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Fera l'objet d'un additif .

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 36^{ème} Course de Côte Régionale de Théreval / Agneaux a le parcours suivant

La course se déroulera en **3 montées.**

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'art 7 du règlement standard.

Départ : sur le V.O.

Arrivée : sur la D 900.

Pente moyenne 6 %.

Longueur du parcours : 1950 mètres.

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

Pré grille : rue centrale du bourg de Théreval.

Parc de départ : Parc sur V.O.

Parc arrivée : dans le bourg de Théreval

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

6.3P. FILE DE DEPART

Pré grille : rue centrale du bourg de Théreval

File de départ : parking départ sur V.O.

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le bourg de Théréval .

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le 24 mars 2018.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Théréval ; rue centrale.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant la salle Le Triangle.
- pendant les essais et la course au parc départ : devant la salle Le Triangle.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : devant la salle Le Triangle.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Une permanence se tiendra à partir du 21 mars 2018.

Lieu : Salle Le Triangle de 9 heures à 19 heures.

Téléphone permanence n° 02 33 05 30 74 – Tél / fax : 02 31 94 75 48 - 06 78 11 66 72.

Pendant la manifestation :

Lieu : Salle Le Triangle de 6 heures à 22 heures.

Téléphone permanence n° 02 33 05 30 74.

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Saint Lo n° 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Pré grille rue principale le 25 mars 2018 à 9 heures 45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

- aux trois premiers du scratch.
- au premier de groupe et de classe.
- à la première et deuxième féminine.
- à trois commissaires de piste désignés par tirage au sort.
- Les coupes de **Groupe** et de **Classe** ne sont pas **cumulables**.

La remise des coupes se déroulera le 25 mars 2018 vers 19 heures.

Salle du Triangle à Théréval.
